

TERMES DE REFERENCE D'UN COORDONNATEUR REGIONAL PAR INTERIM

I. Information

Titre du poste : Coordonnateur Régional par Intérim du Programme des Volontaires de la CEDEAO

Lieu d'affectation : Burkina Faso

Catégorie : Volontaire International

Type de Contrat : Programme des Volontaires de la CEDEAO. Poste sans famille.

Date du début de mission souhaitée : 01 Septembre 2022

Durée de l'affectation : Un (01) an renouvelable sous réserve de disponibilité budgétaire et performance satisfaisante

Date limite de dépôts de candidatures: 04 juillet 2022

II. Preamble

Le Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports, ci-après dénommé CDJS, est une Agence spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle a été créée par Décision A/DEC.13/01/05, du 19 janvier 2005 à Accra au Ghana.

Au cours de la 32e session du Sommet de la CEDEAO, tenue en juin 2007, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté une nouvelle approche de l'intégration régionale, en approuvant une nouvelle vision globale dénommée «Vision 2020 de la CEDEAO». Cette vision a pour objectif principal de faire passer la Communauté d'une «CEDEAO des Etats » à une «CEDEAO des Peuples» à l'horizon 2020.

Ainsi, le CDJS/CEDEAO met en œuvre les activités des politiques et des plans d'actions stratégiques ainsi que la vision de la CEDEAO dans les domaines des sports et de la jeunesse, y compris le volontariat. Le CDJS a pour objectif d'initier, d'élaborer, de coordonner, de suivre et de mettre en œuvre les programmes de jeunesse et des sports au sein de la Communauté. A cet effet, il vise :

- la mobilisation des diverses couches de la population en vue d'assurer leur intégration et leur participation effectives dans le cadre du développement social de la région ainsi que la promotion des organisations de jeunes et associations professionnelles afin d'assurer la participation populaire aux activités de la communauté ;
- la nécessité de fournir un cadre institutionnel permanent au sein de la CEDEAO, à travers lequel les questions liées à la jeunesse ainsi qu'aux activités sportives dans la sous-région peuvent être développées et promues.

III. Cadre organisationnel du Centre

Le Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports (CDJS/CEDEAO) est l'une des Directions du Département des Affaires Sociales et du Genre de la Commission de la CEDEAO. Il est basé à Ouagadougou (Burkina Faso) et bénéficie d'un accord de siège signé entre les autorités burkinabè et la Commission de la CEDEAO.

La Décision N° A/DEC 13/01/2005 du 19/01/2005 du 19 janvier 2005 avait adopté l'organigramme du CDJS/CEDEAO, composé de quatre Divisions (Jeunesse, Sports, Administration et Finance, et TIC). Toutefois, depuis 2008, la structure du Centre a connu une modification suite au transfert en son sein, du Programme des Volontaires de la CEDEAO (PVC), jadis hébergé au niveau du Département des Affaires politiques, Paix et Sécurité (CPAPS) de la Commission.

Le PVC est organisé selon une approche centralisée, mais décentralisée dans son application pour permettre la flexibilité et l'adaptation du mécanisme aux réalités de chaque pays. Les orientations stratégiques, y compris la formulation de la vision globale, des buts et objectifs du Programme émanent du Conseil Régional de Coordination (CRC), qui a pour rôle, entre autres, d'assurer que le PVC devienne un véritable organe de volontariat de la CEDEAO. Etant un programme transversal, le Conseil régional du PVC comprend en son sein les représentants des départements concernés de la Commission de la CEDEAO. Le CRC est présidé par la Commissaire en charge des Affaires Sociales et du Genre de la Commission de la CEDEAO. Elle est assistée par le Directeur du Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports de la CEDEAO (CDJS/CEDEAO), Président Suppléant du CRC.

L'organe exécutif du CRC est le Bureau Régional (BR), assuré par le CDJS/CEDEAO, à Ouagadougou (Burkina Faso). Les activités de la coordination régionale sont assurées par un Coordonnateur Régional sous la supervision du Directeur du CDJS/CEDEAO. Bien que placé dans la Division Jeunesse du CDJS/CEDEAO, le PVC, pour son efficacité est supervisé directement par le Directeur du CDJS/CEDEAO.

Au niveau national se trouve d'abord le Conseil National de Coordination (CNC) qui est l'organe national par lequel les orientations des politiques nationales concernant le Programme sont données. Ce Conseil œuvre pour la compréhension et l'enracinement du volontariat dans le contexte national. Il sert également de conseiller au Bureau Pays en charge de la coordination du Programme. Le CNC est présidé par le Chef du Bureau National CEDEAO dans le pays. Il est constitué des points focaux/représentants des différents ministères, des organisations de la société civile, des Agences du Système des Nations Unies et des associations des jeunes de la place impliqués dans la mise en œuvre du programme au niveau national.

IV. Description de l'affectation

La fonction de Coordonnateur Régional par intérim du Programme des Volontaires de la CEDEAO est une fonction de volontariat à temps plein. Le Coordonnateur Régional est placé actuellement sous la supervision directe du Directeur du Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports de la CEDEAO, au Burkina Faso.

Sous la direction et la supervision générale du Directeur du Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports de la CEDEAO et en collaboration avec le Chargé de Programme Jeunesse du CDJS/CEDEAO, le Coordonnateur Régional du Programme des Volontaires de la CEDEAO exécute les tâches suivantes :

a) Coordination et supervision du Programme des Volontaires de la CEDEAO dans les pays (Liberia, Sierra Leone, etc) :

- être au fait des informations en matière de développement dans les pays membres de la CEDEAO, pertinentes pour la contribution de la CEDEAO, tout en travaillant en partenariat avec les Chefs des Bureaux Nationaux de la CEDEAO au niveau du pays (Présidents des CNC) et les Coordonnateurs Nationaux du Programme des Volontaires de la CEDEAO, le Programme des volontaires des Nations Unies, les autres agences des Nations Unies, le secteur privé, les ONG évoluant dans le domaine du volontariat et de développement ;
- se familiariser avec les activités de la CEDEAO en matière de la paix ;
- superviser les Coordonnateurs Nationaux des volontaires de la CEDEAO ;
- fournir une assistance technique aux Coordonnateurs Nationaux des volontaires de la CEDEAO
- analyser les performances des Coordonnateurs pays des volontaires de la CEDEAO et être à même de régler les problèmes qui pourraient entraver les progrès ;
- servir de lien administratif entre les Coordonnateurs Pays et le Président suppléant du CRC ;
- préparer des rapports analytiques semestriels sur la base des rapports de mission et des rapports reçus des Coordonnateurs pays et soumettre des recommandations au Directeur du Centre de Développement de la Jeunesse et des Sports de la CEDEAO (CDJS) pour suite à donner ;

b) Gestion des questions opérationnelles du Programme des Volontaires de la CEDEAO :

- gérer les activités quotidiennes du Programme des Volontaires de la CEDEAO ;
- suivre tous les dossiers des dépenses et des comptes exécutés pour le compte du PVC par le siège du Programme des Volontaires des Nations Unies et approuvés par le Conseil Régional de Coordination du PVC, et en soumettre des rapports réguliers au Directeur/CDJS ;
- superviser et apporter un appui et une orientation personnels aux agents du Bureau régional et aux Coordonnateurs Nationaux des volontaires de la CEDEAO par le partage de préoccupations et de conseils ; et bâtir un réseau de soutien mutuel pour les Coordonnateurs Nationaux des volontaires de la CEDEAO ;
- contribuer aux préparatifs et au lancement du Programme des Volontaires de la CEDEAO dans les pays cibles ;
- s'assurer de la préparation adéquate des affectations des volontaires de la CEDEAO, notamment la fourniture d'un appui administratif, les enveloppes budgétaires, les installations de formation, l'équipement, l'espace bureau, etc. ;
- assurer une orientation des Coordonnateurs Nationaux des volontaires de la CEDEAO sur la situation de sécurité des volontaires de la CEDEAO ;
- organiser et contribuer à l'information, l'orientation, la supervision, l'appui administratif de tous les Coordonnateurs Nationaux du Programme des Volontaires de la CEDEAO nouvellement recrutés et les volontaires de la CEDEAO ;
- préparer des rapports analytiques semestriels techniques et financiers sur le Programme des Volontaires de la CEDEAO et en conformité avec les exigences et dispositions des accords/conventions de financement signés avec des partenaires financiers ;
- tenir des dossiers globaux actualisés sur le statut contractuel des volontaires de la CEDEAO en service et initier une action opportune sur les décisions concernant les remplacements ;

- préparer, maintenir et mettre à jour une base de données informatisée et en ligne de tous les volontaires de la CEDEAO ainsi que des candidatures reçues etc.

c) Promotion du volontariat :

Le Coordonnateur Régional par intérim du Programme étudie et propose les manières d'établir des liens avec les efforts des volontaires. Il/Elle assure le plaidoyer et la promotion du volontariat dans la région de la CEDEAO en vue de développer le capital social, l'intégration sociale, la cohésion et la solidarité.

Il doit, à cette fin :

- assurer le suivi des recommandations faites par la CEDEAO dans le domaine du développement de la paix et relatives au volontariat ;
- s'assurer que le volontariat pour la paix est intégré dans les documents et les rapports majeurs des programmes de la CEDEAO ;
- préparer l'extension du Programme des Volontaires de la CEDEAO à tous les Etats membres de la région.

d) Relations publiques, partenariats et développement de réseaux :

- préparer, coordonner et diffuser les supports d'information liés au Programme des Volontaires de la CEDEAO et aux activités spécifiques des volontaires de la CEDEAO pour les médias internationaux, les informations du Programme des volontaires des Nations Unies, les services d'information de la CEDEAO ;
- établir, susciter et maintenir des relations de travail avec toutes les structures d'accueil qui utilisent les services des volontaires de la CEDEAO, notamment les institutions gouvernementales, les ONG et les OBC ;
- suivre et mettre en œuvre les dispositions de toute convention et tout contrat de partenariat signé entre la CEDEAO (ou le PVC) et ses partenaires pour le déploiement des volontaires de la CEDEAO, et en soumettre des rapports trimestriels et de fin de contrat au Directeur du CDJS/CEDEAO ;
- de manière continue, partager avec les partenaires les informations sur le travail des volontaires de la CEDEAO afin de stimuler un intérêt pour le Programme des Volontaires de la CEDEAO ;
- aider à mobiliser des ressources pour le Programme des Volontaires de la CEDEAO conformément aux procédures, politiques et règlement de la CEDEAO régissant la mobilisation de ressources ;
- élaborer des kits d'information et autres supports promotionnels pour le Programme des Volontaires de la CEDEAO.

Qualifications et expériences requises :

Éducation :

- Un diplôme universitaire (Licence ou équivalent), de préférence en sciences sociales, en droit, en relations internationales, en études de développement ou toute autre discipline appropriée. La possession d'un diplôme universitaire d'études supérieures sera un avantage.

Expérience :

- 5 ans au minimum en capacité managériale dans le domaine de la paix, du développement ou de renforcement des capacités, de développement organisationnel et/ou en gestion de volontaires ;
- connaissances avérées de la situation socioéconomique, des dimensions culturelles et de la structure politique des pays de la CEDEAO ;
- la connaissance du système de la CEDEAO et du PVC sera un atout ;
- l'expérience professionnelle dans un contexte de conflit/post-conflit est un atout ;
- service antérieur en tant que volontaire de la CEDEAO serait considéré comme un avantage ;
- service antérieur dans une institution internationale ou de volontariat à un poste de responsabilité sera un atout additionnel.
- capacité à coordonner différentes activités en parallèle et à travailler sous pression
- Connaissance des règles, procédures et règlements de la CEDEAO et/ou une expérience de travail avec une organisation régionale ou internationale sera considérée comme un avantage.

Exigences linguistiques :

- Une maîtrise parfaite du Français ou de l'Anglais, aussi bien écrit qu'oral, est indispensable.
- Une connaissance pratique d'une deuxième et/ou troisième langue officielle de la CEDEAO sera considérée comme un avantage souhaitable.

Autres compétences :

- Connaissances informatiques (MS-Office/ Internet) ;
- Excellentes aptitudes interpersonnelles ;
- Excellentes aptitudes en communication ;
- Niveau élevé en plaidoyer, négociation et présentation, développement de l'esprit d'équipe, gestion des ressources humaines ;
- Niveau élevé d'initiative personnelle ;
- Capacité à travailler efficacement dans une équipe multiculturelle.

Composition du dossier de candidature :

- Une lettre de candidature / motivation signée et adressée au Directeur du CDJS/CEDEAO ;
- Un Curriculum Vitae détaillé soulignant les expériences et les compétences spécifiques du candidat ;
- Des copies certifiées conformes des diplômes et des attestations/certificats de travail et acte de naissance ;
- Un casier judiciaire de moins de trois mois.

Dépôt des candidatures

- Les dossiers de candidature devront être déposés par email à l'adresse : cdjs@ecowas.int avec en objet « Candidature au poste de Coordonnateur Régional par intérim ». Toutes les

candidatures ne portant pas cet objet sont automatiquement disqualifiées. Les candidatures reçues après la date limite seront disqualifiées.

V. Conditions de Service

Un premier contrat de 12 mois sera proposé avec une allocation mensuelle de base d'un montant de 412.5 Dollars US ou son équivalent en monnaie locale. D'autres indemnités, telles que prévues dans les conditions de service des volontaires de la CEDEAO, seront également versées.

Une allocation d'installation est offerte au début du service ainsi qu'une indemnité de réinstallation à la fin de la mission. Le Programme fournit également un billet d'avion aller-retour (du pays d'origine au pays d'affectation) en début et à la fin de la mission.

Une couverture d'assurance vie et santé pour le titulaire du poste sera fournie.

Les autres conditions de service telles que stipulées dans le Manuel de Gestion et le cahier des Conditions de Service des Volontaires de la CEDEAO seront appliquées.

VI. Autres critères

Le poste est ouvert à tout ressortissant des pays membres de la CEDEAO, âgé de 38 ans au maximum à la date du recrutement.

Le traitement pour ce poste est celui d'un Volontaire International de la CEDEAO sans famille.

Un volontaire international de la CEDEAO ne peut pas être déployé dans son pays d'origine.

La CEDEAO s'engage à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes. À cette fin, les candidatures féminines sont vivement encouragées.

SEULS LES CANDIDATS PRESELECTIONNES SERONT CONTACTES.